

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS

8 Août 2016

Le Conseil Communautaire s'est réuni le lundi 8 Août 2016 à 18h30 à Pontgibaud, au siège de la Communauté de Communes, salle de réunion – rue du Frère Genestier, sous la présidence de Monsieur MULLER Lionel.

Date de convocation : 03/08/2016

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 17

Etaient présents : GRANGE Jean-Claude, LEROY Anthony, COURTADON Geneviève, GUILLOT Gérard (Bromont-Lamothe), MULLER Lionel, KLOSTER Françoise, CERCY Jean-Paul, (Chapdes-Beaufort), SABY Frédéric, LABONNE Marie-Jeanne, CHOMETTE Odile (La Goutelle), SERVIERE Gilles, GALICHET Julien (Montfermy), OUACHEM Jean-Pierre, RABAT Jean-Louis, BOURGAILH Mathias (Pontgibaud), TIXERONT Gérard, TEISSANDIER Eliane (St Jacques d'Ambur)

Excusés : CAILLOUX Luc, DO COUTO Séverine, GIRAUD-VIALETTE Janette

Absent : GOY Jean-Paul

Secrétaire de Séance : BOURGAILH Mathias

**Le compte-rendu du Conseil communautaire du 21 Juillet 2016 est validé à l'unanimité.**

## TRAVAUX

### CHOIX DES ENTREPRISES – MARCHE DE TRAVAUX MEDIATHEQUE/PÔLE TERTIAIRE

Concernant le projet d'aménagement d'une Médiathèque et Pôle tertiaire, il est rappelé la procédure de mise en concurrence qui a été faite : une consultation des entreprises a été lancée le 3 juin 2016 selon la procédure adaptée définie à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 du Code des Marchés Publics (CMP), parution journal local, BOAMP, plateforme de dématérialisation Kleekon.

La Commission d'Appel d'Offres, s'est déterminée par lots en faveur des offres économiquement les plus avantageuses, appréciées en fonction des critères de pondération suivants : valeur technique : 60%, prix : 30%, Délai : 10%.

Suite à la consultation, sur les lots 4, 5, 12, 13, aucune entreprise n'a déposé d'offre. Concernant les lots 3, 7, une seule offre par lots a été déposée et leur proposition financière étaient toutes au-dessus de l'estimatif. Pour l'ensemble de ces lots, il est donc proposé de lancer une nouvelle consultation.

Afin de ne pas retarder le projet, La Commission d'Appel d'Offre propose d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises et pour les montants tels que définis dans le tableau suivant :

		ESTIMATION HT PRO	ENTREPRISE	Adresse de l'entreprise	Proposition PRIX HT
LOT 1	DEMOLITION / GROS ŒUVRE / FONDATION	87 000,00 €	CONTRUCTION JD	GERZAT (63)	81 277,50 €
LOT 2	CHARPENTE BOIS / COUVERTURE / ZINGUERIE	26 000,00 €	TIXIER FRANCK	SAINT OURS LES ROCHES (63)	24 135,87 €
LOT 6	ISOLATION DES COMBLES	1400,00 €	MAZET	CLERMONT-FD (63)	1 081,17 €

LOT 8	FAIENCES / REVETEMENT EXTERIEURES	6 000,00 €	MARBRERIE GIRARD	RIOM (63)	5 490,22 €
LOT 9	SOLS SOUPLES	12 974,00 €	GROUPE BERNARD	MOZAC (63)	11 003,96 €
LOT 10	CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE / SANITAIRE	43 800,00 €	AC2S	LES ANCIZES COMPS (63)	40 272,92 €
LOT 11	ELECTRICITE / COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES	20 000,00 €	SAEC	RIOM (63)	17 268,90 €
LOT 14	ELEVATEUR PMR	26 000,00 €	AUVERGNE ASCENSEURS	SAINTE GERAMIN LAPRADE (43)	24 720,00 €
LOT 15	VOIRIE ET AMENAGEMENTS	11 791,00 €	GATP	PONT DU CHATEAU (63)	8 897,50 €

Estimation au stade DCE de 396 465€ HT.

Après délibération, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** les choix de la commission d'appel d'offres présentée ci-dessus et **AUTORISE** le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du projet.

#### VALIDATION PHASE APD – PROJET LOGEMENTS/OFFICE DE TOURISME - PONTGIBAUD

Le projet prévoit la réalisation de 4 logements dont 2 accessibles PMR au RDC, qui permettra de répondre à la demande importante de locatif sur le bourg centre de Pontgibaud et notamment aux engagements prévus dans le Plan Local de l'Habitat de notre territoire.

Le bureau de tourisme de Pontgibaud est le bureau de tourisme le plus fréquenté des Combrailles, notamment grâce à sa proximité de Vulcania et son positionnement entre Chaîne des Puys et Sancy. Sa réhabilitation est donc nécessaire afin de lui permettre d'accueillir dans de meilleures conditions les touristes résidents sur notre territoire. Les travaux devront être réalisés avant l'ouverture de la saison estivale, soit en mai 2017.

Le projet prévoit la réhabilitation du bâtiment, propriété de la Communauté de Communes, situé rue du Commerce à Pontgibaud, cadastré A 741, afin de le restructurer une surface de 228 m<sup>2</sup>, en vue de rénover le Bureau de Tourisme et d'y aménager quatre logements locatifs conventionnés.

Le projet proposé par la maîtrise d'œuvre ATELIER NEUMANN POURTIER avec estimation prévisionnelle des coûts au stade Avant Projet Définitif (APD), après un travail avec la commission travaux est présenté aux membres du Conseil .

Une circulation piétonne en bord de Sioule sera mise en place pour accéder aux caves créées en sous-sol depuis la rue des anciennes tanneries.

Le volume général du bâtiment ne sera pas modifié. La coursive extérieure existante sera modifiée pour devenir accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

Une modification de la hauteur de la tour existante est prévue pour pose d'une verrière en verre de sécurité sur structure métallique afin de rendre accessible le 2ème étage.

Compte tenu des travaux estimés et des emprunts à contracter par la collectivité, le projet s'équilibre sur 25 ans en prévoyant des provisions pour charges et pour travaux.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	312 950,00 €	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	28 000,00 €
MOE	27 539,60 €	SUBVENTION REGION	90 000,00 €
CT/SPS	3 085,00 €	PRÊT PLUS	229 096,50 €
ASSURANCE/DIVERS/RESEAUX	20 000,00 €	PRÊT (Office de Tourisme)	56 657,70 €
IMPREVUS	21 906,50 €	FCTVA (16,404 %)	11 117,91 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>385 481,10 €</b>	LASM recup TVA 14,5 %	47 705,21 €
<i>TOTAL TTC (avec TVA à 20%)</i>	<i>462 577,32 €</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>462 577 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>462 577 €</b>

## PROJET 4 LOGEMENTS LOCATIFS – PONTGIBAUD

	TYPE	SURFACE habitable m2	SURFACE annexe m2	SURFACE utile m2	LOYER MENSUEL	LOYER ANNUEL
<b>APPARTEMENT 1 RDC</b>	T3 PMR	61,21	5,67	64,05	338,80 €	4 065,58 €
<b>APPARTEMENT 2 RDC</b>	Studio PMR	24,17	5,44	26,89	142,25 €	1 706,98 €
<b>APPARTEMENT 3 ETAGE 1</b>	T3	69,45	28,54	83,72	442,88 €	5 314,55 €
<b>APPARTEMENT 4 ETAGE 2</b>	T3	69,45	13,35	76,13	402,70 €	4 832,42 €
<b>TOTAL RECETTES</b>					<b>1 283,70 €</b>	<b>15 404,37 €</b>

Loyer /m2 de surface utile : 5,29 € (loyers conventionnées par l'Etat dans le cadre du financement PLUS)

### Plan de financement détaillé de la partie Logements :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	267 009,00 €	SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	90 000,00 €
MOE	23 496,79 €	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	28 000,00 €
CT/SPS	3 085,00 €	PRÊT PLUS	229 096,50 €
ASSURANCE/DIVERS/RESEAUX	16 720,00 €	LASM recup TVA (14,5 %)	47 705,21 €
IMPREVUS	18 690,63 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>329 001,42 €</b>		
<i>TOTAL TTC (avec TVA à 20%)</i>	<i>394 801,71 €</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>394 802 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>394 802 €</b>

## PROJET BUREAU DE TOURISME - PONTGIBAUD

Le projet prévoit la rénovation du Bureau de Tourisme de Pontgibaud d'une surface totale de 46,54 m<sup>2</sup> répartie de la façon suivante :

Accueil	29,71 m2
Bureau	10,51 m2
WC PMR	2,93 m2
Kitchenette	3,39 m2

**Plan de financement détaillé de la partie Bureau de Tourisme :**

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX*	45 941,00 €	PRÊT	56 657,70 €
MOE	4 042,81 €	FCTVA (16,404 %)	11 117,91 €
ASSURANCE/DIVERS/RESEAUX	3 280,00 €		
IMPREVUS	3 215,87 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>56 479,68 €</b>		
TOTAL TTC (avec TVA à 20%)	67 775,61 €		
<b>TOTAL</b>	<b>67 776 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>67 776 €</b>

Après délibération, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** le projet au stade APD et son plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à déposer le permis de construire,
- **AUTORISE** le président à déposer les demandes de subventions envisagées et demandes de financement prévisionnel auprès des organismes concernés, comme présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet du projet.